
PROJET D'UNIFICATION DES ASSOCIATIONS



Assemblée générale extraordinaire

Merci de patienter pendant que nous vérifions les présences et faisons entrer les participants.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Nomination du président d'assemblée et du secrétaire d'assemblée
3. Présentation de l'acte d'accord
4. Période de questions sur l'acte d'accord
5. Mise en avant du projet d'unification par l'adoption de l'acte d'accord
6. Questions diverses
7. Clôture de la séance



Pourquoi cette démarche ?

Pourquoi cette démarche ?

- **Structure** à quatre organismes **lourde et inefficace**.
- Optimisation maximale des processus, mais **chevauchements persistants**.
- **Unification recommandée** pour mieux servir les membres, améliorer gestion et expertise.
- **Le monde du loisir a évolué**, obligeant les professionnels à être plus polyvalents face à des enjeux complexes.
- **Opportunité de bâtir une nouvelle organisation** avec une proposition de valeur améliorée pour ses membres.

Quelle est la valeur ajoutée ?

- **Jumeler nos forces** pour relever les défis du loisir.
- **Renforcer le positionnement** des professionnels du loisir dans l'écosystème.
- **Maximiser l'implication** des administrateurs et bénévoles selon leur expertise.
- **Améliorer l'efficacité** pour développer des services aux membres et mieux représenter le secteur.

Messages clés

- Confiance** Assurance que les décisions serviront le meilleur intérêt de tous.
- Transparence** Partage d'informations et étapes du processus de manière ouverte.
- Ouverture** Écoute et implication de toutes les parties prenantes.
- Optimisation** Mise en commun de l'expertise des trois organismes.
- Avantages** L'unification est un processus positif apportant de nombreux bénéfices.

Processus en place depuis octobre 2023

- **Comité de gouvernance → CA AQLP**
 - Comité de pilotage → 1 représentant de chaque association :
AQAIRS - Benoît Lazure
AQLM - Janique Letellier
ARAQ - Carine Poulin
AQLP - Rémi Richard
- **Processus de validation/approbation (mensuel)**
 1. Dépôt au Comité de pilotage
 2. Dépôt au CA AQLP
 3. Présentation aux CA AQAIRS, AQLM et ARAQ.



Acte d'accord

Présentation de l'Acte d'accord

1. Nom
2. Siège
3. Immeubles
4. Administrateurs
5. Objets
6. Autres dispositions
7. Règlements
8. Membres
9. Date de diffusion
10. Droits et obligations
11. Requête

Nom de la nouvelle personne morale

Considérant :

- Que le nom de la nouvelle personne morale doit obligatoirement apparaître dans l'Acte d'accord ;
- Que l'Acte d'accord fait partie des documents qui doivent être adoptés par les membres lors d'une assemblée extraordinaire afin de pouvoir procéder à l'unification des associations ;
- Que l'« AQLP » est connue par la majorité de nos membres et partenaires;

Il est proposé d'utiliser le nom « Association Québécoise du Loisir Public » dans l'Acte d'accord pour représenter la nouvelle personne morale.

Composition du conseil d'administration

Poste	Description du profil
1. Représentant Municipalité	Professionnel en loisir d'une municipalité de moins de 10 k habitants
2. Représentant Municipalité	Professionnel en loisir d'une municipalité de 10 000 à 24 999 habitants
3. Représentant Municipalité	Professionnel en loisir d'une municipalité de 25 000 à 99 999 habitants
4. Représentant Municipalité	Professionnel en loisir d'une municipalité de 100 k habitants et plus
5. Représentant Loisir	Professionnel responsable du dossier Loisir dans sa municipalité
6. Représentant Culture	Professionnel responsable du dossier Culture dans sa municipalité
7. Représentant Dév. social	Professionnel responsable du dossier Développement social dans sa municipalité
8. Représentant Aquatique	Professionnel en gestion d'installation aquatique
9. Représentant Sport/plein air	Professionnel responsable du développement du sport/ activités physiques/ plein air
10. Représentant Installations	Professionnel en gestion d'installations récréatives et/ou sportives (aréna, centre multisports)
11. Représentant Vie régionale	Un représentant de l'une des 17 régions administratives

Administrateurs – CA transitoire

Poste	Nom, région administrative
1. Représentant Municipalité	Edith Proulx, Laurentides
2. Représentant Municipalité	Éric Smith, Côte-Nord
3. Représentant Municipalité	Maryse Taillefer, Laurentides
4. Représentant Municipalité	Janique Letellier, Laval
5. Représentant Loisir	Marie-Claude Viau, Estrie
6. Représentant Culture	Bernard Blais, Abitibi-Témiscamingue
7. Représentant Développement social	Amélie Dubé, Montréal
8. Représentant Aquatique	Martin Goulet, Outaouais
9. Représentant Sport/ activités phys./ plein air	Christian Riopel, Outaouais
10. Représentant Installations	Robert Boulet, Laval
11. Représentant Vie régionale	Martin Juneau, Capitale-Nationale

Types de membres

Catégorie	Description
Municipaux	Municipalités, MRC et regroupements municipaux.
OSBL	Organisations sans but lucratif gérant des infrastructures sportives.
Institutionnels	Entités publiques gérant des installations récréatives et sportives.
Privés	Organisations à but lucratif gérant des installations récréatives et sportives.
Partenaires	Organismes sans but lucratif dont la mission s'aligne avec celle de l'AQLP. <i>Il peut aussi s'agir de corps publics souhaitant concourir à la mission, aux objectifs et aux activités de la Corporation.</i>
Individuels	Personnes physiques ne faisant pas partie des autres catégories de membres. Ces membres peuvent inclure un étudiant, un retraité, un chercheur ou un professeur en lien avec le domaine du loisir public. <i>Ces membres ne peuvent pas représenter une ville, un OSBL ou une organisation propriétaire d'installations récréatives et sportives.</i>
Honoraires	Statut spécial, octroyé par le CA, pour ceux ayant apporté une contribution significative à la réalisation de la mission de la Corporation. <i>Les membres honoraires de l'AQAIRS, de l'ARAQ et de l'AQLM avant l'unification conserveront ce statut.</i>

Nouveauté :

1 organisation = 1 vote

Bien que le nombre de collaborateurs par organisation soit illimité, un seul représentant par organisation aura droit de vote lors de l'assemblée générale.

Partenariat avec les gens d'affaires

Nous reconnaissons que le partenariat avec les gens d'affaires est important.

Nous restons engagés à maintenir des liens solides et constructifs avec tous nos partenaires d'affaires.

Ensemble, nous explorerons des solutions gagnant-gagnant qui profiteront à toutes les parties impliquées.

Une proposition de partenariats pour 2025 sera présentée aux gens d'affaires d'ici la fin de l'année.



Protocole d'entente

Protocole d'entente

Adopté par les CA des 4 associations

- ✓ Mission et priorités de la nouvelle association
- ✓ Cotisations des membres
- ✓ Communautés de pratique
- ✓ Modalité pour la période transitoire
- ✓ Fin année financière des associations : 31 décembre 2024
- ✓ Démarrage et mise en place des opérations (nouvelle entité)

Mission

Rallier la communauté professionnelle du loisir
en lui donnant les moyens de
développer, préserver et valoriser
la meilleure offre de loisir
dans des environnements favorables,
pour tous et pour toutes.

Professionnel : toute personne détenant une expertise dans leur domaine à titre de gestionnaire ou de professionnel.

Priorités

1. Définir nos créneaux et domaines d'intervention auprès de nos partenaires.
2. Soutenir les professionnels dans le but d'assurer la qualité et la pérennité des installations et des équipements.
3. Rassembler et mobiliser la communauté professionnelle du loisir.
4. Assumer et continuer de développer notre leadership en loisir.

Tarifs 2025

Tarifcation municipale

Tarifcation basée sur la tranche de population, avec **nombre illimité** de collaborateurs

Tarifcation (autres)

Nombre illimité de collaborateurs
(sauf pour les membres individuels)

Catégorie	Tarif
Membres OSBL, institutionnels et privés	400 \$
Membres partenaires	200 \$
Membre individuel étudiant	40 \$
Membre individuel autre	100 \$
Membre honoraire	gratuit

Tranche de Population	Tarif
0-999	325 \$
1 000 - 2 999	375 \$
3 000 - 6 999	425 \$
7 000 - 9 999	525 \$
10 000 - 14 999	650 \$
15 000 - 19 999	800 \$
20 000 - 24 999	950 \$
25 000 - 29 999	1 025 \$
30 000 - 34 999	1 300 \$
35 000 - 39 999	1 325 \$
40 000 - 44 999	1 425 \$
45 000 - 49 999	1 525 \$
50 000 - 74 999	1 625 \$
75 000 - 99 999	1 725 \$
100 000 - 124 999	1 825 \$
125 000 - 149 999	2 000 \$
150 000 - 199 999	2 200 \$
200 000 - 299 999	3 600 \$
300 000 - 349 999	4 200 \$
350 000 - 399 999	5 100 \$
400 000 et plus	6 000 \$
Montréal, arr. de 0 - 74 999	357 \$
Montréal, arr. de 75 000 - 99 999	577 \$
Montréal, arr. de 100 000 - 124 999	797 \$
Montréal, arr. de 125 000 - 149 999	1 017 \$
Montréal, arr. de 150 000 et plus	1 237 \$
Montréal central	1 750 \$

Communautés de pratique

- Culture
- Loisir
- Développement social
- Aquatique
- Sport / plein air
- Installations
- Vie régionale (17 régions)
- Grandes villes

Les comités et représentations existants seront intégrés au sein des communautés de pratique.

Vie régionale

Le maintien de la vie régionale actuelle au sein de chacune des associations pourra se poursuivre à l'intérieur des communautés de pratique :

- Aquatique (ARAQ)
- Installation (AQAIRS)
- Vie régionale (AQLM)

Modalités pour la période transitoire

- 1^{er} nov. 2024 Date d'entrée en fonction du CA transitoire.
- 31 déc. 2024 Fin année financière des associations.
Fin de l'entente de service AQLP et 3 associations.
- 1^{er} jan. 2025 Démarrage et mise en place des opérations de la nouvelle association.

Événements principaux – 2025

Activité	Tournée des régions	Événement printanier	Événement automnal
Quand	Mars à juin	27-29 mai	8-9 octobre
Durée	0,5 à 1 jour	2 jours	2 jours
Lieu	17 régions administratives	Québec Centre des congrès	Drummondville Centre COGECO



Période de questions